

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 18 mai de l'an DEUX MILLE SEIZE à 18h30 à laquelle étaient présents, le maire Monsieur André Leblond, les conseillers suivants :

Présents: Messieurs Robert Forest, Jean-Paul Rioux, Arnaud Gagnon, Philippe Leclerc et Mesdames Carmen Nicole, Nancy Lafond, formant quorum.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier.

LA RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNÉE PAR TOUTES ET TOUS SELON L'ARTICLE 156 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.

Le projet d'ordre du jour est déposé en séance de conseil et fait partie intégrante de ce procès-verbal pour y être archivé.

- Résolution 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
05.2016.86.1 Il est proposé par madame Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.
- Résolution 2. **SIGNIFICATION / 29 SEPTEMBRE 2015**
05.2016.86 Il est proposé par Mme Carmen Nicole, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte la démission de M. Denis Ouellet signifiée le 29 septembre 2015.
- Résolution 3. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**
05.2016.86.2 À 18h40, il est proposé par monsieur Robert Forest que la séance ordinaire est levée.

Philippe Massé
Directeur général et secrétaire-trésorier

André Leblond,
Maire¹

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées